

Flint®

Fongicide pour grandes cultures, arboriculture, viticulture, petits fruits, légumes et plantes ornementales.

Indications autorisées

Alternariose, Botryosphaeria obtusa (black-rot), cladosporiose, colletotrichum, cylindrosporiose, entomosporiose, excoriose, flétrissement de l'ombelle, gommose, maladie criblée, maladie des baies, maladie des taches noires, maladie des rameaux, maladies de conservation, maladies fongiques des feuilles, mildiou, moniliose des fleurs et des rameaux, moniliose des fruits, nécrose du collet, oïdium, phytophthora, pourriture amère, pourriture grise (botrytis), pourriture noire (black-rot), rougeot, rouilles, rouille grillagée, sclérotiniose, septoriose, taches de feuilles, taches pourpres, tavelure, tavelure tardive.
Application selon le mode d'emploi.

Informations sur le produit

Homologation: W 5994
Formulation: Granulé dispersible dans l'eau (WG)
Matière active: 50 % Trifloxystrobine
Groupe de résistance FRAC: 11
Coformulant à déclarer: Sodium dibutylnaphthalenesulphonate (CAS 25417-20-3).

Mode d'action

Fongicide à large spectre à base de Trifloxystrobine. Grâce à ses propriétés mésostémiques, Flint forme à la surface des végétaux un dépôt fongicide persistant qui résiste au lessivage. La fixation du produit dans la couche cireuse de la cuticule et sa diffusion par voie gazeuse dans les tissus et parties végétales adjacents assurent au Flint un effet fongique de haut niveau et une action préventive de longue durée. L'effet pénétrant du Flint garantit aussi une action curative contre certaines maladies.

Emploi sur grandes cultures

Houblon

- 0,025 % contre oïdium. Traiter avec 3'000-5'000 l/ha de bouillie suivant le développement de la culture. Max. 2 traitements par parcelle et par année. Délai d'attente: 2 semaines.

Pommes de terre

- 0,25 kg/ha contre alternariose. En mélange (p. ex. Infinito) sur variétés sensibles à l'alternariose.
- 0,15 kg/ha + produit miscible (effet partiel) contre alternariose. Pour renforcer l'efficacité contre l'alternariose sur variétés sensibles. Traiter pendant la pleine croissance des plantes. Max. 3 traitements par culture. Délai d'attente: 2 semaines.

Emploi en arboriculture

Fruits à pépins

- 0,01 % (0,16 kg/ha) + 0,125 % (2,0 kg/ha) Captan 80 WDG contre oïdium et tavelure des fruits à pépins. Egalement homologué contre entomosporiose du cognassier et rouille grillagée du poirier. Traiter principalement entre fin floraison et fin juillet. Un mélange avec 0,03 % (0,48 kg/ha) Rucolan est aussi possible jusqu'à fin juin. Sur la variété Braeburn, préférer les mélanges avec Rucolan.
- 0,015 % (0,24 kg/ha) + 0,125 % (2,0 kg/ha) Captan 80 WDG contre Botryosphaeria obtusa (black-rot).
Traiter entre la fin floraison et fin juillet.

- 0,015 % (0,24 kg/ha) + 0,1 % (1,6 kg/ha) Folpet 80 WDG ou 0,125 % (2,0 kg/ha) Captan 80 WDG contre maladies de conservation et tavelure tardive. Traiter au stade BBCH 76-89. Par temps peu critique ou intervalles de traitements courts, le dosage contre la tavelure (0,01 % + 0,125 % Captan 80 WDG) suffit aussi contre les maladies de conservation.

Remarques (fruits à pépins)

Les intervalles entre traitements (8-12 jours) sont à adapter à la nouvelle croissance et aux conditions atmosphériques. L'emploi en curatif sur des infections visibles de tavelure augmente le risque de résistance, de tels traitements sont de ce fait à éviter. Les dosages indiqués se réfèrent à un volume de haie foliaire de 10'000 m3 par ha. Les dosages doivent être adaptés au volume de haie foliaire conformément aux instructions de l'OFAG. Sur la variété Maigold en Valais, traiter jusqu'à fin juillet au plus tard. Max. 4 traitements par année et pas plus de 2 traitements consécutifs. Max. 1 traitement avec le dosage supérieur (0,015 %) contre les maladies de conservation. Délai d'attente: 3 semaines.

Abricots

- 0,025 % (0,4 kg/ha) contre maladie criblée, moniliose des fleurs et des rameaux et oïdium. Effet partiel contre moniliose des fruits. Aussi pour les applications par voie aérienne.

Cerises

- 0,025 % (0,4 kg/ha) contre cylindrosporiose, maladie criblée, moniliose des fleurs et des rameaux, moniliose des fruits et pourriture amère.
- 0,0175 % (0,28 kg/ha) + 0,0175 % (0,28 l/ha) Moon Privilege contre moniliose des fruits et pourriture amère. Toutes les autres maladies importantes sont également éliminées. Délai d'attente pour ce mélange: 2 semaines.

Nectarines, pêches

- 0,025 % (0,4 kg/ha) contre oïdium du pêcher, maladie criblée et moniliose des fleurs et des rameaux. Effet partiel contre moniliose des fruits.

Pruneaux, prunes

- 0,025 % (0,4 kg/ha) contre maladie criblée, moniliose des fleurs et des rameaux et rouille du prunier. Effet partiel contre la moniliose des fruits.
- 0,0175 % (0,28 kg/ha) + 0,0175 % (0,28 l/ha) Moon Privilege contre la moniliose des fruits. Toutes les autres maladies importantes sont également éliminées. Délai d'attente pour ce mélange: 2 semaines.

Remarques (fruits à noyau)

Nous recommandons Flint uniquement après la floraison. Les intervalles entre traitements (8-12 jours) sont à adapter à la nouvelle croissance et aux conditions atmosphériques. Les dosages indiqués se réfèrent à un volume de haie foliaire de 10'000 m3 par ha. Les dosages doivent être adaptés au volume de haie foliaire conformément aux instructions de l'OFAG. Max. 3 traitements par parcelle et par année. Délai d'attente: 3 semaines. Mélange avec Moon Privilege: 2 semaines.

Emploi en viticulture

Raisins de cuve et de table

Flint est homologué à 0,015 % contre excoriose, mildiou, pourriture noire (black-rot) et rougeot parasitaire. Effet partiel contre pourriture grise (botrytis). L'oïdium est éliminé seulement si Solfovit WG ou un autre anti-oïdium est ajouté.

- 0,015 % (0,24 kg/ha) + 0,2 % Solfovit WG + 0,2 % Cyrano/Mikal (ou 0,15 % Melody Combi ou 0,25 % Mildicut). Traiter du stade 3 feuilles jusqu'à mi-août au plus tard.

Pourriture grise (botrytis)

Flint à 0,025 %, en mélange avec un produit à base de Folpet, est aussi très bien adapté pour la lutte contre la pourriture grise (botrytis) et peut dans tous les cas remplacer un botryticide spécifique.

- Stade 1: 0,025 % (0,4 kg/ha) + 0,15 % Melody Combi + 0,2 % Solfovit WG à fin floraison à la chute des capuchons, au stade BBCH 67 (I).
- Stade 2: 0,025 % (0,4 kg/ha) + 0,2 % Cyrano + 0,2 % Solfovit WG juste avant la fermeture des grappes, au stade BBCH 75-77 (K-L).
- Stade 3: 0,025 % (0,4 kg/ha) + 0,2 % Cyrano à la véraison autour de la mi-août, au stade BBCH 81 (M). Voir détails sous "Traitement de couverture".

Ces mélanges sont aussi efficaces contre black-rot et mildiou et peuvent être appliqués sur l'ensemble du feuillage. L'oïdium est éliminé seulement si Solfovit WG ou un autre anti-oïdium est ajouté. Ces combinaisons sont également des alternatives aux botryticides spécifiques à la fermeture de la grappe et/ou à la véraison dans les zones et sur cépages faiblement à moyennement sensibles au botrytis.

Traitement de couverture

- Zone des grappes: 0,025 % (0,3 kg/ha) + 0,2 % (2,4 kg/ha) Cyrano contre botrytis.
- Toute la haie foliaire: 0,025 % (0,4 kg/ha) + 0,2 % (3,2 kg/ha) Cyrano contre botrytis.
Les analyses de vins effectuées à ce jour n'ont montré aucune trace de résidus de matières actives contenues dans ce mélange pour des traitements effectués jusqu'à mi-août. Lors d'années précoces, ceci vaut par analogie pour début août.

Remarques générales

Les dosages indiqués se réfèrent au stade BBCH 71-81 (J-M, post-floraison) avec une quantité de bouillie de référence de 1'600 l/ha (base de calcul) ou à un volume de la haie foliaire de 4'500 m3 par ha. Les dosages doivent être adaptés au volume de haie foliaire conformément aux instructions de l'OFAG. Max. 3 traitements par parcelle et par année. Max. 2 traitements par voie aérienne. Délai d'attente: dernier traitement au plus tard à mi-août.

Emploi sur petits fruits

Cassis, groseilles à maquereau, raisinets

- 0,02 % (0,2 kg/ha) contre oïdium des espèces de Ribes. Traiter au stade BBCH 11-79. Le dosage indiqué se réfère au stade mise à fruits (50-90 % des inflorescences ont des fruits visibles); traitement avec une quantité standard de bouillie de 1'000 l/ha. Le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter conformément aux instructions de l'OFAG. Max. 3 traitements par parcelle et par année. Délai d'attente: 2 semaines. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPH (minor use).

Cassis, groseilles à maquereau, raisinets

- 0,05 % (0,5 kg/ha) contre colletotrichum. Le dosage indiqué se réfère au stade mise à fruits (50-90 % des inflorescences ont des fruits visibles); traitement avec une quantité standard de bouillie de 1'000 l/ha. Le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter conformément aux instructions de l'OFAG. Max. 3 traitements par parcelle et par année. Délai d'attente: 2 semaines.

Fraises

- 0,05 % (0,5 kg/ha) contre oïdium et taches pourpres. Effet partiel contre pourriture grise (botrytis). Le dosage indiqué se réfère au stade pleine floraison à début de la coloration rouge des fruits, 4 plantes/m2; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1'000 l/ha. Le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter conformément aux instructions de l'OFAG. Max. 3 traitements par culture et par année. Délai d'attente: 2 semaines.

Framboises

- 0,02 % (0,2 kg/ha) contre maladie des rameaux (Didymella) et rouille des framboisiers. Traiter avant la floraison et après la récolte. L'adjonction de 1,5 kg/ha de Kocide Opti est possible. Pour les framboises d'automne, le dosage indiqué se réfère aux haies d'une hauteur comprise entre 150-170 cm; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1'000 l/ha. Pour les framboises d'été, le dosage indiqué se réfère au stade début de la floraison jusqu'à 50 % de fleurs ouvertes; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1'000 l/ha. Le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter conformément aux instructions de l'OFAG. Max. 3 traitements par parcelle et par année. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPH (minor use).

Groseilles à maquereau

- 0,05 % (0,5 kg/ha) contre oïdium des espèces de Ribes. Le dosage indiqué se réfère au stade mise à fruits (50-90 % des inflorescences ont des fruits visibles); traitement avec une quantité standard de bouillie de 1'000 l/ha. Le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter conformément aux instructions de l'OFAG. Max. 3 traitements par parcelle et par année. Délai d'attente: 2 semaines.

Mini-kiwis

- 0,05 % contre colletotrichum sur fruits. Effet partiel contre pourriture grise (botrytis). Max. 3 traitements par parcelle et par année. Délai d'attente: 2 semaines.

Mûres

- 0,02 % (0,2 kg/ha) contre maladie des rameaux (Didymella) et rouille des ronces. Traiter avant la floraison et après la récolte. L'adjonction de 1,5 kg/ha de Kocide Opti est possible. Le dosage indiqué se réfère au stade début de la floraison jusqu'à 50 % de fleurs ouvertes; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1'000 l/ha. Le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter conformément aux instructions de l'OFAG. Max. 3 traitements par parcelle et par année. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPH (minor use).

Myrtilles

- 0,05 % (0,5 kg/ha) contre colletotrichum acutatum. Effet partiel contre pourriture grise (botrytis). Le dosage indiqué se réfère au stade mise à fruits (50-90 % des inflorescences ont des fruits visibles); traitement avec une quantité standard de bouillie de 1'000 l/ha. Le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter conformément aux instructions de l'OFAG. Max. 3 traitements par parcelle et par année. Délai d'attente: 2 semaines.

Sureau noir

- 0,05 % contre flétrissement de l'ombelle et maladie des baies. Effet partiel contre pourriture grise (botrytis). Max. 3 traitements par parcelle et par année. Délai d'attente: 2 semaines.

Emploi sur légumes

Carottes

- 0,4 kg/ha contre alternariose et oïdium. Traiter dès le stade 4-6 feuilles. Max. 3 traitements par culture à intervalle de 10-14 jours. Délai d'attente: 1 semaine.

Céleris branches

- 0,4 kg/ha contre septoriose. Max. 3 traitements par culture à intervalle de 10-14 jours. Délai d'attente: 1 semaine.

Céleris pommes

- 0,4 kg/ha contre septoriose. Max. 3 traitements par culture à intervalle de 10-14 jours. Délai d'attente: 2 semaines.

Chicorées witloof (chicorées-endives)

- 0,4 kg/ha contre alternarioses. Max. 3 traitements par culture à intervalle de 10-14 jours. Délai d'attente: 3 semaines.

Choux à développement de l'inflorescence, choux à feuilles, choux de Bruxelles, choux pommés
- 0,4 kg/ha contre alternariose, maladies fongiques des feuilles et nécrose du collet (phoma). Effet partiel contre mildiou des crucifères. Max. 3 traitements par culture à intervalle de 10-14 jours. Délai d'attente: 1 semaine.

Concombres, courges à peau comestible

- 0,05 % (0,5 kg/ha) contre gommose des cucurbitacées et oïdium des cucurbitacées. Traiter dès un début d'attaque. Max. 3 traitements par culture à intervalle de 10-14 jours. Délai d'attente: 3 jours.

Courges à peau non comestible, courges oléagineuses, melons, pastèques

- 0,25 kg/ha contre gommose des cucurbitacées et oïdium des cucurbitacées. Traiter dès un début d'attaque. Max. 3 traitements par culture à intervalle de 10-14 jours. Délai d'attente: 3 jours.

Poireaux

- 0,4 kg/ha contre alternarioses, cladosporiose, phytophthora et rouille. Traiter dès un début d'attaque ou dès l'apparition des premiers symptômes, au stade BBCH 41-49. Max. 2 traitements par culture à intervalle de 7 jours. Délai d'attente: 2 semaines. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPH (minor use).

Plein champ: Baby-Leaf (Asteraceae)

- 0,4 kg/ha contre pourriture grise (botrytis) et sclérotiniose. Traiter dès un début d'attaque. Max. 2 traitement par culture. Max. 3 traitements par parcelle et par année. Délai d'attente: 2 semaines.

Plein champ: salades (Asteraceae)

- 0,4 kg/ha contre pourriture grise (botrytis) et sclérotiniose. Traiter dès un début d'attaque. Max. 2 traitement par culture. Max. 3 traitements par parcelle et par année. Délai d'attente: 2 semaines.

Serre: haricots non écosés

- 0,04 % (0,4 kg/ha) contre anthracnose et rouille. Traiter dès un début d'attaque ou dès l'apparition des premiers symptômes, au stade BBCH 13-79. Max. 1 traitement par culture. Délai d'attente: 3 jours. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPH (minor use).

Serre: Baby-Leaf (Asteraceae)

- 0,4 kg/ha contre pourriture grise (botrytis) et sclérotiniose. Traiter dès un début d'attaque. Max. 2 traitement par culture. Max. 3 traitements par parcelle et par année. Délai d'attente: 3 semaines.

Serre: salades (Asteraceae)

- 0,4 kg/ha contre pourriture grise (botrytis) et sclérotiniose. Traiter dès un début d'attaque. Max. 2 traitement par culture. Max. 3 traitements par parcelle et par année. Délai d'attente: 3 semaines.

Emploi sur plantes ornementales

Arbres et arbustes (hors forêt)

- 0,05 % contre maladie des taches noires du rosier, maladies fongiques des feuilles, mildiou des plantes ornementales, oïdium des plantes ornementales et rouille des plantes ornementales. Effet partiel contre pourriture grise (botrytis). Max. 3 traitements par parcelle et par année.

Courges d'ornement

- 0,5 kg/ha contre gommose des cucurbitacées et oïdium des cucurbitacées. Traiter dès un début d'attaque. Max. 3 traitements par culture.

Cultures florales, plantes vertes

- 0,05 % contre maladies fongiques des feuilles, mildiou des plantes ornementales, oïdium des plantes ornementales et rouille des plantes ornementales. Effet partiel contre pourriture grise (botrytis). Max. 3 traitements par culture et par année.

Gazons d'ornement et terrains de sport

- 0,8 kg/ha contre anthracnose du gazon, dollar spot des graminées, fil rouge du gazon, helminthosporioses, oïdium des graminées, rhynchosporiose du gazon, rouille des graminées et taches d'été. Traiter d'avril à octobre. Max. 3 traitements par parcelle et par année.

Roses

- 0,05 % contre maladie des taches noires du rosier, maladies fongiques des feuilles, mildiou du rosier, oïdium du rosier et rouille du rosier. Effet partiel contre pourriture grise (botrytis). Max. 3 traitements par parcelle et par année.

Prescriptions

SPa1 pommes de terre, légumes (sauf salades), courges ornementales: Pour éviter le développement de résistances, ne pas appliquer des produits contenant une matière active du groupe des QoI (Quinone outside Inhibitors) plus de 3 fois par culture.

SPa1 houblon: Pour éviter le développement de résistances, ne pas appliquer des produits contenant une matière active du groupe des QoI (Quinone outside Inhibitors) plus de 2 fois par parcelle et par année.

SPa1 fruits à noyau, vignes (application au sol), petits fruits (sauf fraises), salades, arbres et arbustes (hors forêt), gazons d'ornement et terrains de sport, roses: Pour éviter le développement de résistances, ne pas appliquer des produits contenant une matière active du groupe des QoI (Quinone outside Inhibitors) plus de 3 fois par parcelle et par année.

SPa1 fruits à pépins (sauf maladies de conservation et tavelure tardive): Pour éviter le développement de résistances, ne pas appliquer des produits contenant une matière active du groupe des QoI (Quinone outside Inhibitors) plus de 4 fois par année et pas plus de 2 traitements consécutifs.

SPa1 fruits à pépins (maladies de conservation et tavelure tardive): Pour éviter le développement de résistances, 1 traitement au maximum pour cette indication. Ne pas appliquer des produits contenant une matière active du groupe des QoI (Quinone outside Inhibitors) plus de 4 fois par année.

SPa1 fraises, cultures florales, plantes vertes: Pour éviter le développement de résistances, ne pas appliquer des produits contenant une matière active du groupe des QoI (Quinone outside Inhibitors) plus de 3 fois par culture et par année.

Sélectivité

Flint, appliqué selon le mode d'emploi, est sélectif envers toutes les cultures homologuées. Traiter uniquement sur des plantes et fruits secs. Eviter le dégoulinement de la bouillie. Plantes ornementales, gazons: En raison des diverses conditions de cultures et des nombreuses espèces et variétés de plantes ornementales, aucune affirmation générale de sélectivité ne peut être faite pour Flint. Il est de ce fait recommandé de procéder à un test de sélectivité sur quelques plantes à

différents stades de croissance avant de traiter la culture entière. Nous n'assumons aucune responsabilité pour le risque lié à l'application.

Miscibilité

Flint est par principe miscible avec nos fongicides et insecticides. Ne pas ajouter de mouillants, concentrés émulsionnables (EC) et/ou des produits hautement concentrés à base de calcium. Lors d'un mélange simple, l'adjonction de 2,0-3,0 l/ha d'engrais foliaires liquides du type Wuxal est possible. Pour d'autres mélanges (produits tiers, autres engrais foliaires, etc.) ou lors de mélanges multiples, consulter notre service technique. Lors de mélanges, respecter également les prescriptions pour les produits ajoutés.

Fruits (maladies de conservation), plantes ornementales (en plus): Ne pas ajouter de mouillants, engrais foliaires ou insecticides.

Légumes (en plus): Ne pas mélanger avec Sico. Ne pas ajouter d'engrais foliaires.

Préparation de la bouillie

Flint est bien soluble dans l'eau. Verser le produit directement dans la cuve remplie à moitié d'eau et avec le brasseur enclenché puis compléter la quantité d'eau nécessaire. Lors de mélanges, ajouter d'abord les produits solides et verser les produits liquides seulement après leur dissolution complète. Appliquer la bouillie de suite après la préparation.

Protection de l'utilisateur

Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection. Application de la bouillie: Porter des gants de protection. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure. Protection des jeunes travailleurs: L'utilisation de ce produit à titre professionnel par des jeunes travailleurs est restreinte ou complètement interdite. Les bases légales ainsi que les dispositions précises en la matière figurent à la section 15 de la fiche de données de sécurité (Flint; W 5994).

Entreposage et élimination

Conservé le produit dans son emballage d'origine fermé de façon étanche dans un endroit sec, frais (hors gel) et bien ventilé. Rincer soigneusement l'emballage vide et l'éliminer avec les ordures ménagères. Remettre les restes de produit à la déchetterie communale, dans un centre de ramassage des déchets spéciaux ou au point de vente pour élimination. La réutilisation de l'emballage vide est interdite.

Symboles et indications de danger

GHS07GHS09 Attention dangereux Dangereux pour le milieu aquatique

Mentions de danger et conseils de prudence

EUH401: Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P102: Tenir hors de portée des enfants.

P280: Porter des gants de protection.

P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

SP01: Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de récupération conformément à la réglementation locale. Interdiction de réutiliser l'emballage.

SP1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Téléphone d'urgence Tox Info Suisse: 145 ou 044 251 66 66.

Détenteur de l'homologation / Distribution

Bayer (Schweiz) AG

Crop Science

Peter-Merian-Str. 84

4052 Basel

Tél. 031 869 16 66

www.agrar.bayer.ch

Marque enregistrée Bayer Group

Limitation de la responsabilité

La qualité de ce produit, le mode d'emploi et les mesures de précaution correspondent aux exigences des instances officielles. Des facteurs tels que p. ex. structure du sol, traitements sur culture précédente et suivante, variété, conditions climatiques, formation de résistance, etc., peuvent avoir des répercussions parfois imprévisibles. Le risque qui s'en suit est à la charge de l'utilisateur. De plus, nous déclinons toute responsabilité en cas d'emplois et de dosages non homologués et en cas d'emplois, de dosages et de mélanges non recommandés par nous.

Remarques générales concernant l'utilisation des données

1. Impérativement observer le mode d'emploi imprimé resp. fourni avec l'emballage. Les données correspondent à l'état actuel des connaissances et informent sur les produits et leurs possibilités d'utilisation. En respectant les prescriptions d'utilisation sur le mode d'emploi, les produits sont adaptés pour les indications homologuées. Nous garantissons que la composition des produits dans leurs emballages originaux fermés correspond aux informations indiquées sur l'étiquette. Nous déclinons toute responsabilité pour toute conséquence négative directe ou indirecte consécutive à un stockage ou une utilisation des produits contraire aux instructions. Une multitude de facteurs locaux ou régionaux comme par exemple les conditions pédoclimatiques, la variété, le stade d'application, la présence de résistance sur la parcelle, les mélanges avec d'autres produits, etc. peuvent avoir une influence sur l'efficacité des produits. En conditions non optimales, il n'est pas exclu que ces facteurs puissent avoir comme conséquences une diminution de l'efficacité des produits ou un endommagement de la culture. Pour de telles conséquences, le fabricant ou le distributeur ne peut pas être tenu pour responsable.

2. Les données ne doivent pas être modifiées. Si des données sont remises à des tiers intégralement ou par extraits, elles doivent contenir les informations suivantes:

- Bayer CropScience est propriétaire des données

- Etat des données

- Réserves selon condition 1

3. Lors de la remise d'un extrait à des tiers, le transmetteur prend la responsabilité concernant l'exactitude des données fournies.

État: 21.09.2021